

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## PREAMBULE

La Fédération Française de Basket-ball, ci-après dénommée « FFBB », association de 1901 dont le siège social est situé au 117 rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours ballons officiels 3x3 Wilson ».

Le jeu concours débute le mercredi 06 mars 2019 à 12h00 (heure française).

Ce jeu concours est accessible sur la page Facebook du 3x3 FFBB, ainsi que sur les pages Twitter et Instagram de la FFBB aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/3X3Basket/posts/1194678530694139>

<https://twitter.com/ffbasketball/status/1103250098480431104>

[https://www.instagram.com/p/Bugh8gJl3iN/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link](https://www.instagram.com/p/Bugh8gJl3iN/?utm_source=ig_web_copy_link)

## ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

A l'occasion de la sortie des ballons officiels 3x3 Wilson sur le FFBB store, la FFBB, ci-après « l'Organisateur », organise un jeu-concours, ci-après « le jeu concours », destiné à tous les fans de basket, utilisateurs des réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

Le présent règlement officiel définit les droits et obligations de l'Organisateur et des participants.

## ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

### 2.1 Conditions de participation

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques, ayant un compte Facebook ou Twitter ou Instagram valide.

Par le terme « participant », il faut entendre au sens du présent règlement toute personne effectuant un partage, via les réseaux sociaux Facebook, Twitter ou Instagram. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement sous peine d'entraîner la nullité de leur participation.

L'Organisateur, les salariés de la FFBB, les membres de leur famille et toute personne amenées à participer à l'organisation n'ont pas le droit de participer au jeu concours.

### 2.2 Accès au jeu concours

La participation au jeu concours est gratuite sans obligation d'achat.

La participation au jeu concours se fait exclusivement sur la page Facebook 3x3 FFBB, Twitter et Instagram de la FFBB via les modalités décrites à l'article 2.3 de ce règlement.

Pour jouer, le participant doit posséder un compte Facebook, Twitter ou Instagram valide et à son nom.

Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Il est donc nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique valide et d'avoir un compte Facebook, Twitter ou Instagram actif pour participer au jeu.

Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de cette opération et les données personnelles des participants collectées sont exclusivement destinées à l'organisateur et non à Facebook, Twitter ou Instagram.

Ce jeu concours est accessible sur la page Facebook du 3x3 FFBB, ainsi que sur les pages Twitter et Instagram de la FFBB aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/3X3Basket/posts/1194678530694139>

<https://twitter.com/ffbasketball/status/1103250098480431104>

[https://www.instagram.com/p/Buqh8gJl3iN/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link](https://www.instagram.com/p/Buqh8gJl3iN/?utm_source=ig_web_copy_link)

### **2.3 Modalités de participation**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours et les accepter sans réserve.

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Se connecter sur son profil personnel Facebook, Twitter ou Instagram
- Aller sur la page Facebook 3x3 FFBB ou page Twitter/Instagram de la FFBB
- Se rendre sur la publication « CONCOURS »
- Aimer la publication et tagguer 3 amis sur Facebook et Instagram
- Retweeter + s'abonner au compte FFBB sur Twitter

### **2.4 Durée du jeu concours**

Le jeu concours débute le mercredi 06 mars 2019 à 12h00 (heure française) et prendra fin le vendredi 15 mars 2019 à 12h00 (heure française).

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin au jeu concours « ballons officiels 3x3 Wilson » à tout moment.

## **ARTICLE 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS, LISTE DES GAINS**

Le concours « ballons officiels 3x3 Wilson » est un jeu concours à l'issue duquel un tirage au sort sera effectué le vendredi 15 mars 2019 pour la désignation des gagnants.

Les participants au jeu concours ne peuvent aucunement prétendre de droit à l'obtention d'un gain lors du partage ou de l'abonnement aux pages Facebook, Twitter et Instagram.

Les personnes seront tirées au sort au terme de la période déterminée lors de la mise en place de du jeu concours et selon les modalités définies au présent règlement.

Les gagnants désignés lors du tirage au sort seront au nombre de cinq (5).

Les gagnants seront directement contactés par l'Organisateur.

Les gagnants se verront adressés par voie postale aux frais de l'Organisateur un (1) ballon officiel 3x3 Wilson (conçu pour jouer en extérieur, le ballon Wilson propose des caractéristiques particulières : technologie "Wave Triple Threat" brevetée, poids d'un ballon taille 7 et dimension d'un ballon taille 6).  
Liste des gains :

- Cinq (5) ballons officiels 3x3 Wilson, valeur du prix unitaire d'un ballon : 39€ (trente-neuf euros) TTC.

Les gagnants ne pourront aucunement obtenir le remboursement ou l'échange du lot.

Il est rappelé que l'Organisateur se réserve le droit d'organiser ponctuellement des challenges ou toute autre opération promotionnelle dans le but de promouvoir « le 3x3 ».

#### **ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen n°2016/679 (RGPD) , les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Ils disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données ainsi qu'à un droit à la limitation du traitement dans certains cas visés par la réglementation.

Les droits peuvent être exercés auprès de l'Organisateur en écrivant à l'adresse suivante :

Fédération Française de Basket  
Délégué à la Protection des Données (DPO)  
117 rue du Château des Rentiers  
75013 PARIS

Les données personnelles sont recueillies à des fins de détermination des gagnants du jeu-concours et d'envoi des prix aux gagnants dans le cadre de la participation au jeu-concours.

Les données collectées sont à destination des salariés de l'Organisateur intervenants sur le jeu concours pour une durée de 3 mois à compter du début du jeu concours.

Les participants autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

#### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ou en cas de nécessité justifiée, il était amené unilatéralement à annuler le présent jeu et/ou les récompenses, à les écarter, à les proroger, à les reporter ou à en modifier les conditions.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le présent règlement, notamment afin d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

En cas d'irrégularité prouvée, l'Organisateur se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

#### **ARTICLE 6 : RÈGLEMENT OFFICIEL**

Le règlement officiel du jeu « ballons officiels 3x3 Wilson » est accessible à titre gratuit sur le site internet FFBB : <http://ffbb>.

FFBB  
117 rue du Château des Rentiers  
75013 PARIS

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement officiel seront remboursés au tarif lent « Lettre » sur simple demande.

**ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE**

L'interprétation du présent règlement officiel est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

L'éventuelle nullité d'un article du présent règlement n'entraîne pas son annulation.

**ARTICLE 8 : MODIFICATION**

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, d'écourter ou proroger, reporter, suspendre ou d'annuler ce jeu concours si les circonstances l'exigeaient, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et / ou les gagnants.